

GUY-DANIEL KOECHLIN

vous répond



On a supprimé mon poste sans raison apparente et malgré des résultats positifs. Alors qu'on fait tout pour que je postule ailleurs, on me paye aujourd'hui pour ne rien faire. Comment réagir ?

Votre situation vous paraît insensée, n'est-ce pas ? Mais voilà, pour les très grosses entreprises, les raisons qui amènent à supprimer des postes de travail et à restructurer correspondent à une logique dont seuls les hauts dirigeants connaissent les tenants et les aboutissants.

Pour vous, la situation est incohérente puisque votre activité est positive. Malheureusement, elle peut être logique à une échelle nationale ou internationale. Mais sachez cependant que la législation du travail vous donne des droits :

1er point : votre employeur n'a pas le droit de modifier unilatéralement le travail de son salarié tel qu'il est défini dans le contrat de travail. Si c'est le cas, vous voici peut-être devant une cause sérieuse de rupture du contrat qui peut être assimilée à un licenciement ouvrant vos droits à des indemnités importantes.

2ème point : Votre employeur est tenu de vous DONNER une activité correspondant à votre contrat de travail. Dans le cas inverse, le fait de vous laisser sans activité peut être assimilé à du harcèlement. C'est une situation très difficile à vivre psychologiquement. Elle peut même déclencher une dépression.

Dans les 2 cas, vous ne pourrez pas conserver une bonne santé mentale et physique si vous allez au travail dans les conditions actuelles. Pour votre santé, il est indispensable de trouver une solution rapide.

Alors, comment s'en sortir ? On peut envisager deux solutions, mais autant vous dire qu'aucune n'est simple.

1ère solution : vous décidez de trouver un emploi dans une autre entreprise. Attention, quittez alors votre emploi actuel dans les meilleures conditions. Je vous conseille donc de tracer par écrit les conditions de travail dans lesquelles vous vous trouvez. Gardez aussi les mails envoyés par votre hiérarchie afin de pouvoir les produire comme preuve. Cela vous sera bien utile en cas de désaccord qui vous amènerait à saisir les Prudhommes.

2ème solution : Vous acceptez le challenge en vous disant qu'un changement d'activité peut vous donner l'occasion d'un nouveau départ et que ce nouveau départ peut booster votre carrière. Ayez en tête alors que votre employeur ne peut faire autrement que de vous donner une formation conforme à ce nouveau poste. Prenez ce risque. Et, puisque c'est l'employeur qui est la cause de ce changement, essayez de négocier les conditions, financières et autres.

Vous l'avez compris, je vous invite à reprendre les choses en main : après avoir été manipulé comme un objet, redevenez acteur de votre vie professionnelle, même si, je le conçois, la marge est étroite. Mais vous pouvez y arriver !